

28 avril : Maintenir la pression pour gagner !

Depuis la première mobilisation contre la loi travail, le 9 mars, le gouvernement n'a pas reculé. Toutefois, ses dernières décisions (augmenter de 0,6 % le point d'indice en 2016 et 0,6 % en 2017, retirer le Pacte B ou répondre partiellement aux revendications des organisations syndicales ou de jeunesse) démontrent que les mobilisations de ces dernières semaines ont pesé, mais ne nous leurreront pas, toutes ces mesurées n'ont qu'un objet : diviser les salariés et casser leur unité.

Car le projet de loi Travail est toujours maintenu ! Or, celui-ci n'est ni acceptable, ni amendable, ni négociable, parce qu'il remet en question, notamment, la hiérarchie des normes.

Qu'est-ce que la hiérarchie des normes ?

Aujourd'hui, un accord d'entreprise ne peut qu'améliorer les dispositions contenues dans l'accord de branche. Demain, la loi Travail permettrait de déroger à l'accord de branche et deviendrait la principale source de droit du travail, permettant ainsi de revoir à la baisse toutes les garanties collectives encadrant le contrat de travail, généralisant la précarité pour tous, soumettant les salariés aux volontés et diktats de la Bourse et des actionnaires. Il place la recherche de rentabilité au-dessus des droits des salariés.

Et dans la Fonction publique ?

D'ores et déjà, avec le RIFSEEP et l'entretien professionnel, la volonté affichée d'individualiser les carrières des agents, mais aussi leur rémunération est d'attaquer nos statuts particuliers et nos garanties collectives.

Au travers de PPCR, le ministère de la Fonction publique poursuit les remises en cause statutaires, permettant d'accompagner les restructurations et les suppressions/fusions de services – avec pour conséquence la mobilité forcée de nombre de fonctionnaires.

- ✓ Il n'y a pas d'étanchéité entre le Statut de la Fonction publique et le Code du Travail.
- ✓ Attaquer l'un, c'est fragiliser l'autre.
- ✓ Remettre en question les garanties collectives des uns, c'est les remettre en question pour tous.

**Détruire le code du travail,
c'est détruire la digue qui protège tous les salariés.
Le projet de loi Travail ne répond pas aux attentes des salariés.
Au contraire, il les sacrifie sur l'autel de la rentabilité.**

**IL FAUT MAINTENIR LA PRESSION !
LE RAPPORT DE FORCE NOUS EST FAVORABLE !
ON PEUT GAGNER !**

**Il faut arrêter cette politique destructrice de tous les acquis.
Il faut faire reculer le gouvernement sur la loi Travail pour ouvrir
d'autres perspectives de victoires.
Pour le retrait du projet de loi Travail, la défense des statuts.**

LE 28 AVRIL : TOUS EN GREVE !



SPASEEN-FO

*Syndicat des Personnels
Administratifs des
Services Extérieurs de
l'Education Nationale*

Montreuil,
Le 25 avril 2016

- ✓ Statuts
- ✓ Code du travail
- ✓ Salaires
- ✓ Emplois
- ✓ Protection sociale

Tout est lié !

**Grève
interprofessionnelle
pour le retrait de la
Loi Travail !**

**TOUS EN GREVE
LE 28 AVRIL 2016**

